

Plan Local d'Urbanisme de Bussac-sur-Charente

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

	PRESCRIT	ARRÊTÉ	APPROUVÉ
Élaboration	05 juin 2012	23 mai 2016	03 avril 2017
Modification simplifiée n° 1	26 juin 2020	-	29 septembre 2021
Modification simplifiée n° 2	31 janvier 2022	-	05 octobre 2022
Modification n° 3	10 juin 2026	-	

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du

*Le Président,
Bruno DRAPRON*



COMMUNE DE BUSSAC-SUR-CHARENTE
139 route du Val de Charente
17100 BUSSAC-SUR-CHARENTE



SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO
12 boulevard Guillet Maillet
17100 SAINTES

N°	Objet	Cadastre	Surface m²	Bénéficiaire
1	Aménagement d'une aire de stationnement à la Favaudière	Cf. extrait de plan ci-après	2 762	Commune
2	Aménagement d'un espace vert et d'une aire de stationnement paysagée	Cf. extrait de plan ci-après	354	Commune
3	Aménagement et entretien de la voie communale n°11 (La Grave)	Cf. extrait de plan ci-après	178	Commune
4	Aménagement du centre bourg	Cf. extrait de plan ci-après	3 587 2 683	Commune
5	Aménagement d'une liaison douce de Port Berteau au Vieux Bourg puis du Vieux Bourg à Rochefollet (2.00 m de large)	Cf. extrait de plan ci-après	Non renseigné	Commune
6	Aménagement d'un espace public au lieu-dit « Les Guilloteaux »	Cf. extrait de plan ci-après	757	Commune
7	Création d'une voie reliant la route des Deaux à la route de Chez Tessier (5.00 m de large)	Cf. extrait de plan ci-après	1 026	Commune
8	Aménagement de citerne pour la lutte contre les incendies + raquette retournement pour les engins de collecte des déchets / Les Deaux	Cf. extrait de plan ci-après	1 179	Commune
9	Aménagement de citerne pour la lutte contre les incendies / Chez Judets	Cf. extrait de plan ci-après	156	Commune
10	Aménagement de citerne pour la lutte contre les incendies / Les Ablains	Cf. extrait de plan ci-après	85	Commune
11	Aménagement de citerne pour la lutte contre les incendies / Chez Tessier	Cf. extrait de plan ci-après	191	Commune

NB : L'ER n°6 avait été supprimé dans le cadre de la modification simplifiée n°1

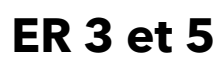
Les modifications apportées figurent en rouge

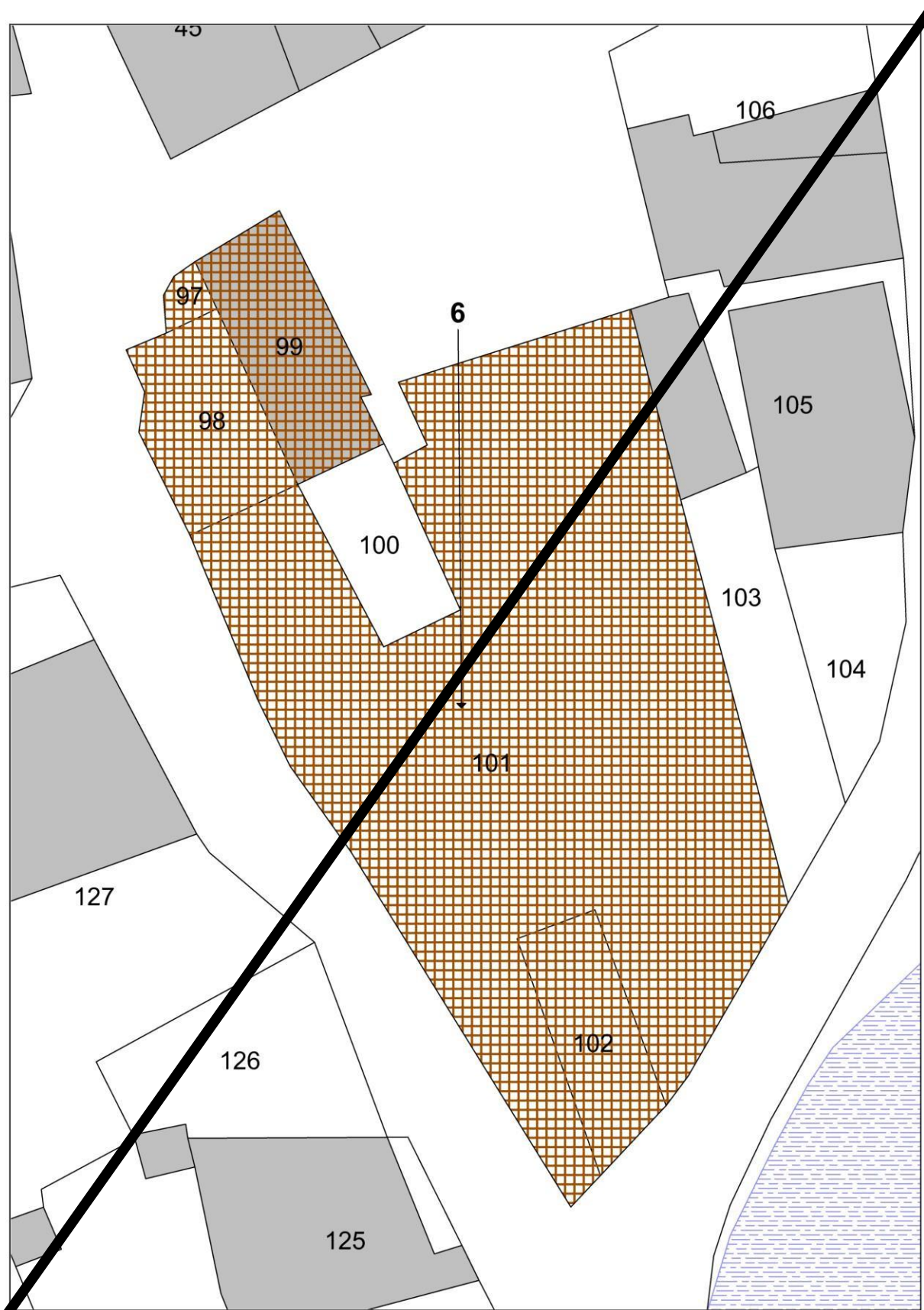


ER 1 et 4



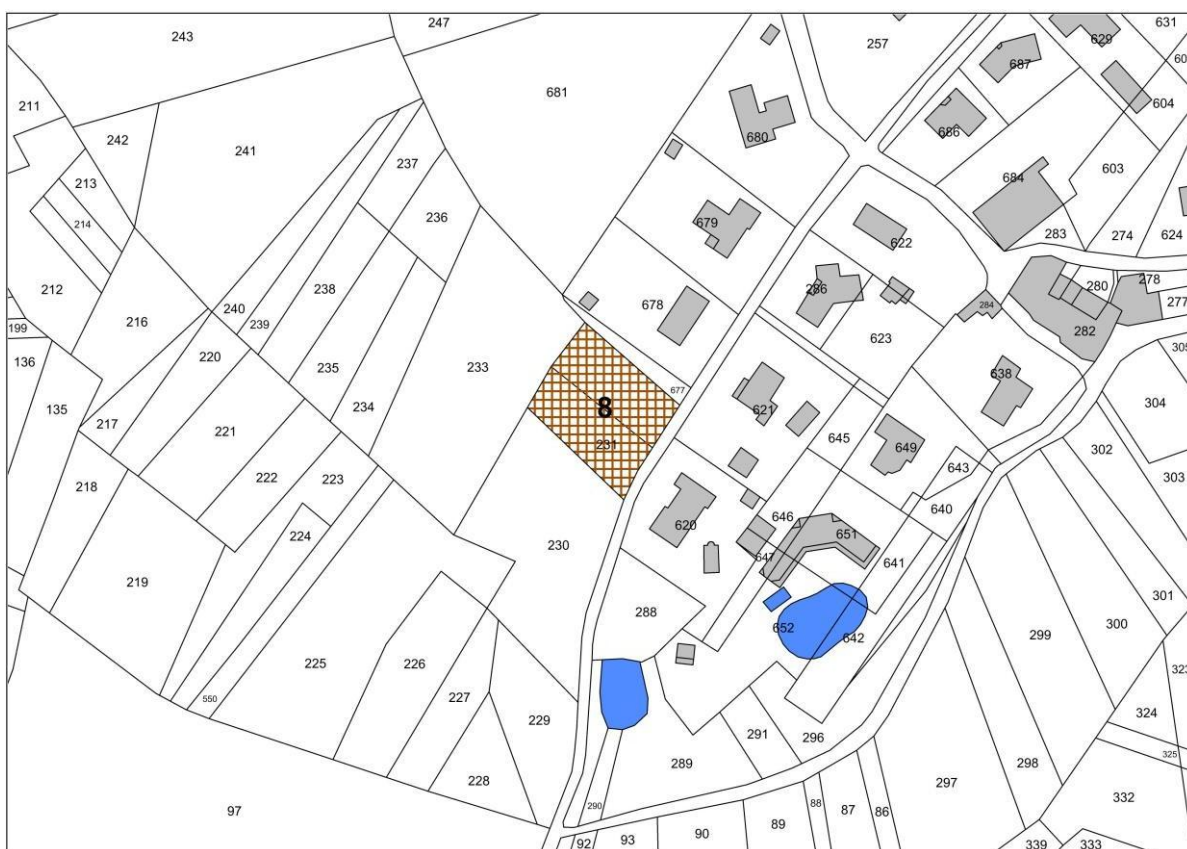
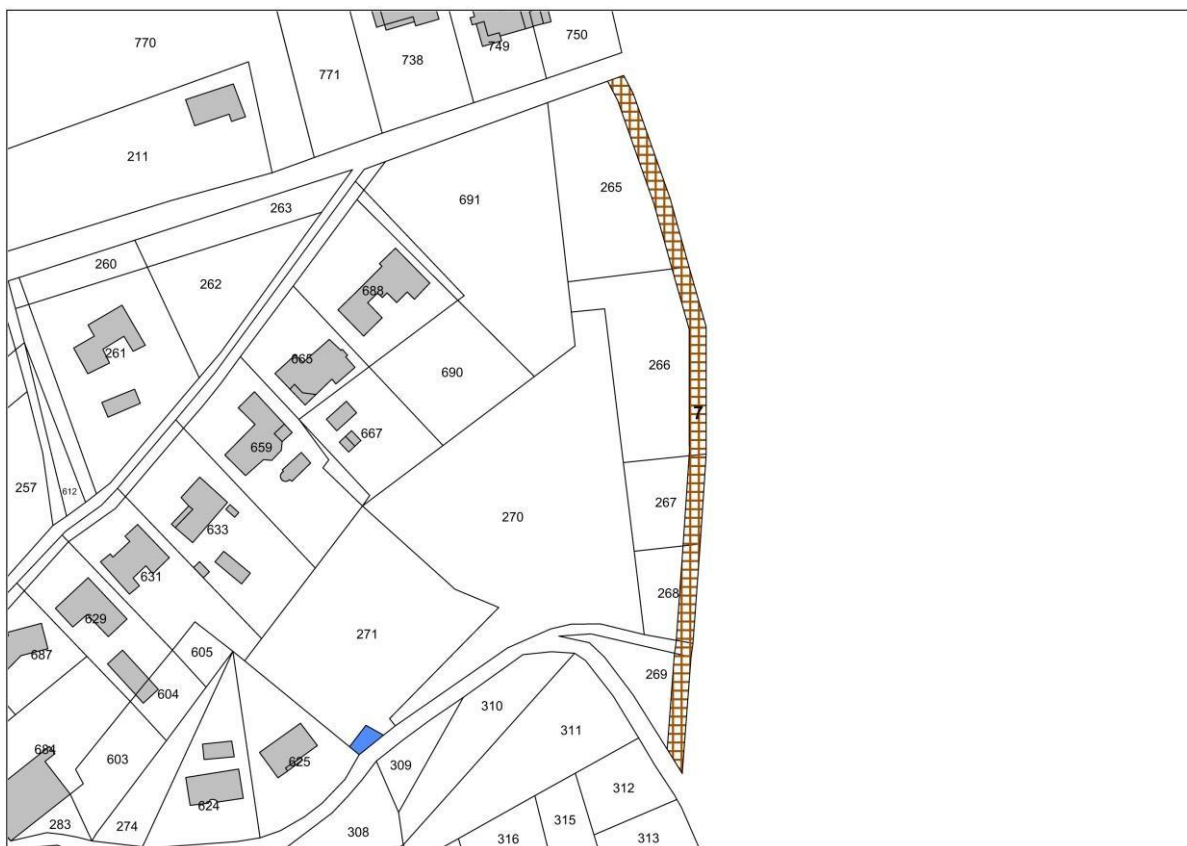
ER 2



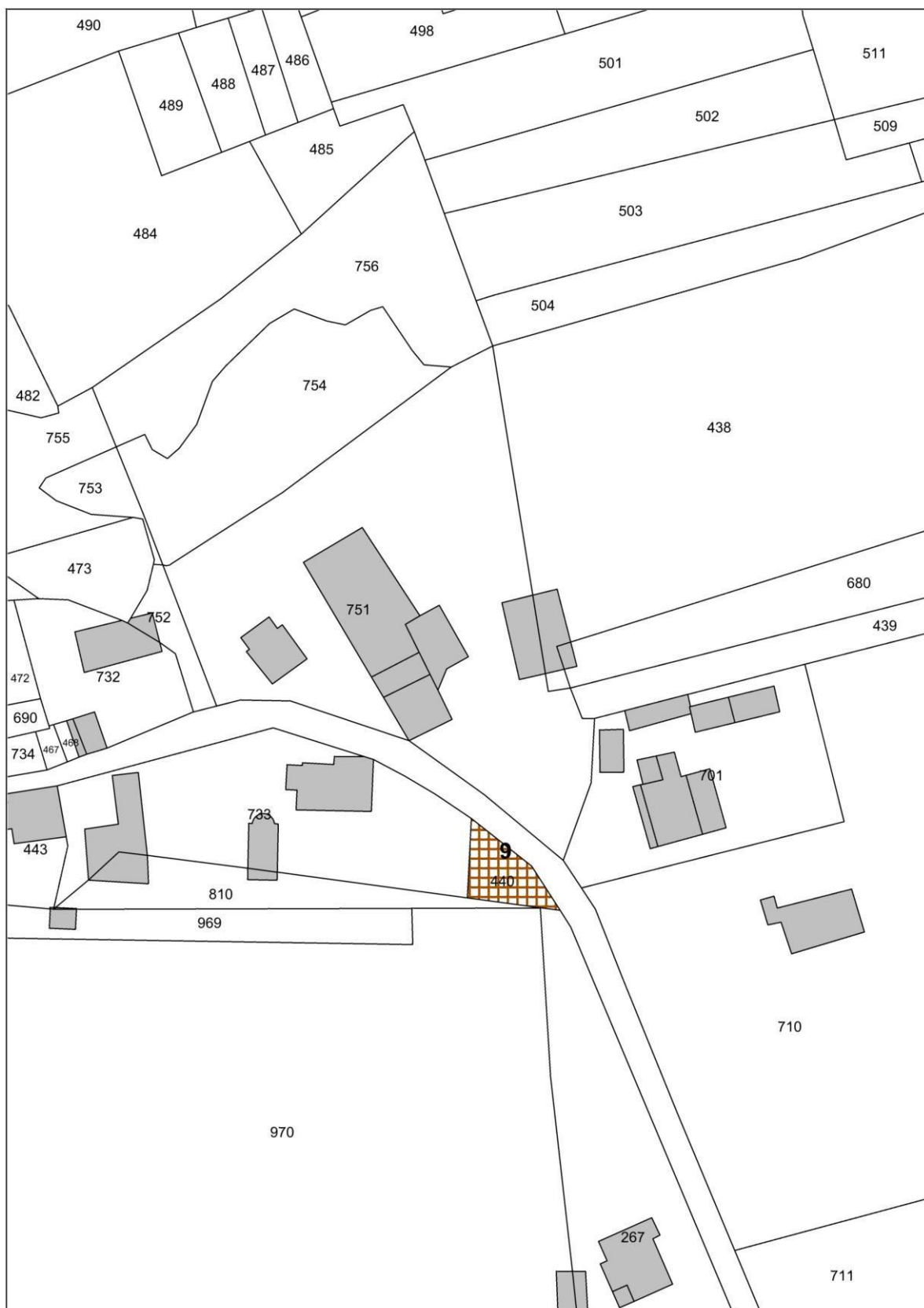


ER 6

L'ER n°6 avait été supprimé dans le cadre de la modification simplifiée n°1



ER 7 et 8



ER 9

**ER 10**



ER 11